



Ne pas remplir

N° contrat _____

Inscription

Élève

Nom: _____

Prénom: _____

Date de naissance: _____

☐ F ☐ M ☐ N

Rue/No: _____

NPA/Localité: _____

E-mail: _____

Tél. portable: _____

Représentant légal

(à compléter uniquement si l'élève est mineur)

Nom: _____

Prénom: _____

E-mail: _____

Tél. portable: _____

Informations complémentaires

☐ Un autre membre de la famille est déjà inscrit à l'école.

Nom et prénom: _____

☐ J'accepte que mon image soit utilisée sur les supports de communication de l'école.

Remarque éventuelle: _____

Apprendre

★ Cours individuels

Dès 7 ans • 16 cours par semestre

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| ☐ Basse | ☐ Guitare |
| ☐ Batterie | ☐ Piano |
| ☐ Chant | ☐ Rythmique |

☐ 30' 688.-

☐ 45' 1'008.-

☐ 60' 1'312.-

★★ Cours collectifs

☐ Éveil musical 294.-

4 à 6 ans • 3 à 8 participant-e-s
16 cours de 45 minutes par semestre

☐ Éveil rythmique 336.-

6 à 7 ans • 3 à 4 participant-e-s
16 cours de 45 minutes par semestre

☐ Éveil vocal 416.-

6 à 10 ans • 3 à 10 participant-e-s
16 cours de 60 minutes par semestre

Vivre la musique

☐ Ateliers - FABRI-K 360.-

Dès 12 ans • 3 à 6 participant-e-s
6 ateliers + concert(s) par année

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| ☐ Basse | ☐ Guitare |
| ☐ Batterie | ☐ Piano |
| ☐ Chant | ☐ Rythmique |

- Inscription pour une année scolaire.
- Un minimum de pratique est requis.
- Un engagement sérieux est attendu, la présence est obligatoire.
- Les ateliers et les concerts ont lieu le week-end. Les dates et horaires des ateliers et des concerts sont fixés par l'école et communiqués à la fin du semestre pour le semestre suivant. Aucune modification ne peut être demandée par l'élève.

☐ Chœur pop - UNI-K 238.-

Dès 16 ans • 15 à 30 participant-e-s
16 répétitions de 1h30 + 1 résidence de 4h et/ou concert(s) par semestre

Rejoindre l'école

Informations pratiques

- Frais de dossier de CHF 40.-
- Réduction de 10 % des frais de cours pour le 2^e membre de la même famille et les suivants vivant sous le même toit, ainsi que pour le 2^e cours et les suivants suivis par un même élève.
- ATTENTION: les cours se paient d'avance!
- Les communications importantes et les factures sont transmises par e-mail.
- Le présent formulaire tient lieu de contrat. En le signant, l'élève ou, si l'élève est mineur, son représentant légal, atteste en avoir pris connaissance et accepter les conditions générales du 1^{er} août 2026.

Lieu et date: _____

Signature: _____



Conditions générales

I Dispositions générales

A Définitions

1. Dans les présentes conditions, les obligations liées à l'inscription d'une personne mineure sont assumées par son représentant légal.

B Année scolaire

1. L'année se divise en deux semestres.
SEMESTRE 1: fin août à fin janvier
SEMESTRE 2: fin janvier à début juillet
2. Les vacances et les jours fériés sont définis selon le calendrier scolaire officiel du canton de Neuchâtel.

C Frais de dossier

1. Des frais de dossier sont dus pour toute ouverture ou réouverture de dossier. Ils sont facturés une seule fois et figurent sur la première facture suivant l'ouverture ou la réouverture du dossier.

D Inscription

1. Les demandes d'inscription peuvent être adressées à la direction (info@leson.ch) en tout temps.
2. Pour toute inscription en cours de semestre, le montant dû est calculé selon le nombre de cours restants.
3. **L'inscription se RENOUEVELE tacitement de semestre en semestre.**
En cas de modification des présentes conditions ou des tarifs, l'élève reçoit une information avant le renouvellement du semestre suivant et peut résilier dans les délais prévus.

E Tarifs

1. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de l'inscription.

F Paiement

1. Le paiement de la facture est requis avant le commencement des cours.
2. En cas de non-paiement, l'accès aux cours pourra être suspendu jusqu'au règlement de la facture. Les cours non suivis pendant cette période restent dus et ne donnent droit à aucun remboursement ni remplacement.
3. **Des frais administratifs de CHF 30.- seront appliqués à chaque rappel.**

G Communications

1. **Les COMMUNICATIONS officielles ainsi que les FACTURES sont transmises par e-mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription. Il appartient à l'élève de prendre connaissance des informations transmises.**

H Engagement

1. **L'inscription engage l'élève pour la durée du semestre ou pour ce qu'il en reste.**
2. Le créneau de cours attribué lors de l'inscription est valable pour l'ensemble du semestre. Il est fixe et ne peut pas être changé en cours de semestre.
3. Toute demande de modification du créneau de cours pour le semestre suivant doit être adressée à la direction (info@leson.ch) dans les délais prévus de l'article I, point 1. À défaut, l'inscription est reconduite selon le créneau de cours défini lors de l'inscription.

I Résiliation

1. **Toute demande de résiliation doit être adressée par e-mail à la direction (info@leson.ch) au plus tard le 31 MAI ou le 31 DÉCEMBRE. Passé ce délai, l'inscription est maintenue et les frais du semestre suivant sont dus. La résiliation prend effet uniquement après confirmation, par e-mail, de sa réception par l'école. En l'absence de cette confirmation, la personne inscrite doit prendre contact avec l'école afin de s'assurer que sa demande a bien été reçue. La résiliation avec effet en cours de semestre est possible; elle ne donne toutefois lieu à aucun remboursement.**

J Absences

1. Toute absence de l'élève doit être annoncée au professeur dans les meilleurs délais. Cette annonce ne donne toutefois pas droit à un remplacement ou à un remboursement du cours.
2. Un cours manqué par le professeur est d'office reporté en fin de semestre aux dates prévues à cet effet (voir planning). Un professeur peut ponctuellement décider de se faire remplacer. L'élève doit accepter la personne remplaçante proposée par l'école ou la solution pédagogique mise en place par celle-ci sous la forme d'un cours rythmique..

K Planification

1. Les dates et horaires des ateliers en groupe et des concerts sont fixés par l'école et communiqués à la fin du semestre pour le semestre suivant. Aucune modification ne peut être demandée par l'élève.

L Discipline

1. **Les cours ne sont pas publics.**
Une présence extérieure est possible exceptionnellement avec l'accord du professeur.
2. La direction se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin à l'inscription de l'élève en cas de non-respect des présentes conditions ou des règles de bonne conduite.

II Dispositions diverses

A Assurance

1. L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels apportés par l'élève.
2. Les élèves mineurs sont sous la responsabilité de l'école uniquement pendant la durée de leur cours.

B Droit à l'image

1. Avec le consentement de l'élève ou de son représentant légal, les photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés dans le cadre des activités de l'école peuvent être utilisés sur ses supports de communication.

C Entrée en vigueur

1. Les présentes conditions entrent en vigueur le 1^{er} août 2026.